

N° 5059¹¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

- 1) portant création de l'Université de Luxembourg
- 2) modifiant la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public
- 3) abrogeant la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur
- 4) modifiant la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales
- 5) modifiant la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- 6) modifiant la loi du 6 septembre 1983 portant
 - a) réforme de la formation des instituteurs,
 - b) création d'un Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques et
 - c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et primaire
- 7) modifiant la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(11.7.2003)

Pour le dire d'emblée: le projet de loi présente une université mi-figue, mi-raisin, comme si elle était le (mauvais) résultat d'une hybridation politique et conceptuelle.

En effet, si concept il y a, il n'est ni clair, ni lisible et le texte hésite constamment entre 2 concepts d'université diamétralement opposés. D'un côté, une université privée hautement spécialisée, et fondée sur la recherche et les troisièmes cycles qui la sous-tendent, à très haut niveau voire élitiste, à rayonnement international et au service exclusif de l'économie privée domestique.

De l'autre, l'université „normale de masse“, publique, „généraliste“, dont l'objectif essentiel est l'enseignement offert à travers tous les cycles, à rayonnement national voire, tout au plus, grand régional et prenant en compte davantage les besoins sociétaux que purement économiques.

Le lecteur sent immédiatement que le projet fait des va-et-vient entre ces deux archétypes, emprunte tantôt à l'un, tantôt à l'autre, multiplie les contradictions et brouille finalement l'image de cette université au point de donner le tournis au lecteur.

Pour montrer la lisibilité insuffisante et les contradictions du projet, nous donnons quelques exemples:

- Pourquoi une université de (très) haut niveau, spécialisée, centrée sur la recherche et à vocation internationale, c.-à-d. fonctionnant quasi exclusivement avec des doctorants recrutés dans le monde entier, concourrait-elle à l'ancrage de l'identité nationale de la société luxembourgeoise? On pourrait plutôt croire l'inverse.

- A la page 2 de l'exposé des motifs il est dit que l'université donne la priorité à la recherche pour en décliner ensuite les enseignements, tandis qu'à la page 8 il est dit que l'objectif premier de l'université est l'enseignement supérieur (à tous les niveaux?), fondé sur la recherche.
- L'organisation de l'enseignement est assise sur le processus dit de Bologne, mieux résumé par la formule 3-5-8, même si le 5 peut résulter de 3 + 2 ou de 4 + 1, ce qui fait déjà désordre. Le texte dit plus loin que le projet de loi ... „ne définit donc pas les études en termes de durée ..., mais en termes de niveaux“, tandis que la notion de durée revient constamment. Ainsi, dans le commentaire de l'article 6: „La durée des différents niveaux est celle préconisée dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la nécessité de l'université de travailler dans des réseaux à géométrie variable entraîne que les études ne doivent pas être définies en termes de durée ...“

- En principe, l'université **peut** délivrer 3 grades: le bachelor, le master et le doctorat, d'après l'art. 6, al (1).

D'après l'alinéa (6), „elle peut aussi délivrer des diplômes et des certificats sanctionnant des formations intermédiaires de type court aux différents niveaux“.

L'art. 1 est plus incisif: „l'université ... confère des grades, des diplômes et des certificats.“

Si le commentaire de l'art. 1 nous explique quelque peu ce salmigondis, il ne le rend pas pour autant plus acceptable. L'art. 58 complique encore un peu plus les choses.

- La future formation des enseignants de l'enseignement primaire est abordée en des termes aussi confus et peu logiques dans le commentaire de l'art. 7.

Après avoir constaté que les pays ayant obtenu de bons résultats dans l'étude PISA sont ceux où la formation des enseignants du primaire est, notamment, une formation universitaire longue, donc scientifique, longue de 240 à 300 crédits (= 4 à 5 ans de durée), le texte conclut plus loin que dorénavant la formation de ces enseignants sera un bachelor professionnel fondé sur au moins 180 crédits ECTS.

Juste avant cette conclusion étonnante, et dans le même alinéa, après avoir constaté les insuffisances de la formation actuelle, le texte dit ceci: „Le nouveau système de formation permet de remédier à ces insuffisances et s'inscrit dans un courant qui inspire la plupart des réformes engagées dans les pays à statut économique comparable et qui vise à doter les enseignants de l'enseignement primaire des compétences théoriques et pratiques que seules des études de troisième niveau permettent d'acquérir.“ Or, d'après l'art. 6, le troisième niveau est bac + 8, c.-à-d. le doctorat!

- Une autre contradiction résulte, de l'avis de notre chambre, de la nécessité de fixer des stratégies, notamment de recherche, à long terme et l'obligation de passer par des contrats d'établissement d'une durée de 4 ans (art. 43).
- Puisque l'université comptera une filière professionnelle et vu l'article 6, al. 6 précité, pourquoi n'intègre-t-elle pas les formations existantes menant à un BTS?

Outre ces quelques exemples devant montrer la mauvaise lisibilité du projet, d'autres critiques peuvent être faites, entre autres:

- le modèle autoritaire de la direction de l'université;
- le caractère très relatif de l'autonomie par rapport au pouvoir politique;
- la dérogation à certaines dispositions du droit du travail;
- la création d'une filière professionnelle à côté de la filière scientifique, ce qui ne colle pas à l'image qu'on veut donner de l'université;
- l'obligation de mobilité des étudiants, qui complique et renchérit inutilement les études.

Toutefois, au-delà de ces critiques et interrogations plus ponctuelles, quelques questions plus fondamentales se posent, en premier lieu celle de savoir s'il faut créer une université au Luxembourg et si oui quel type.

Le projet de loi faisant l'objet du présent avis vise haut, très haut. Probablement trop haut dans la mesure où l'excellence, la visibilité et la performance internationales voire mondiales de l'institution à créer, se transforment en véritable monoïdéisme, en véritable obsession.

Si notre chambre croit inutile la création, au Luxembourg, d'une énième université „généraliste“ en Europe à vocation, surtout, nationale et risquant de devenir rapidement „l'université des pauvres“, et, de

ce fait délivrant des diplômes sans valeur, elle éprouve des difficultés à croire que le petit Luxembourg, quasi-désert ou no man's land culturel et intellectuel au niveau mondial, réussira, par quelques coups de baguette magique, à attirer l'élite mondiale, tant professorale qu'estudiantine. Aussi notre chambre prêche-t-elle un peu plus de modestie tout en se prononçant pour une université spécialisée, centrée sur les besoins de la société, y compris l'économie luxembourgeoise et ses compétences, faisant de la recherche sa priorité et s'insérant dans un réseau synergétique avec les universités environnantes. Elle devrait être vue avant tout comme un secteur de consolidation et de développement diversifié de notre économie et un instrument au service de la société de la connaissance qui se met en place. Il est admis que la recherche et la formation sont deux piliers essentiels de celle-ci.

Une telle université ne devrait pas proposer d'enseignement de premier niveau, tel qu'il est défini dans le projet de loi, mais seulement les deux autres, du moins dans un premier temps. Une extension vers une université plus généraliste devrait rester possible.

En effet, le fait de devoir s'exiler quelques années pour faire des études a été bénéfique jusqu'à présent et aux étudiants et au Luxembourg. C'est un antidote contre le provincialisme et la médiocrité qui l'accompagne généralement.

Le fait de commencer plus modestement et de centrer l'université sur certains créneaux bien circonscrits et à retombées économiques à court terme devrait aussi limiter les engagements financiers de l'Etat.

En effet, les universités sont financièrement souvent de véritables tonneaux des Danaïdes et beaucoup d'universités publiques sont chroniquement en grandes difficultés financières.

Aussi notre chambre conseille-t-elle d'autant plus de prudence en la matière que les finances publiques pourraient connaître des difficultés à joindre les deux bouts, si la morosité économique devait perdurer.

En tout état de cause est-elle d'avis que l'économie privée devrait être sérieusement mise à contribution dans le financement d'une université dont elle est la première bénéficiaire.

Un démontage social en faveur d'un financement public inconditionnel et au-delà du raisonnable de l'université serait inacceptable.

Serait inacceptable également le fait de favoriser l'université aux dépens de l'enseignement primaire et secondaire.

Notre chambre trouve judicieux de voir la nécessité de créer une université au Luxembourg en relation avec la société de la connaissance et en particulier avec les exigences et objectifs du processus de Lisbonne à l'horizon 2010.

Toutefois, elle attire l'attention sur le fait que ce processus n'impose pas seulement des objectifs à atteindre en matière de recherche et d'études supérieures, mais également en matière de qualification professionnelle et de réussite d'études secondaires.

Vu les mauvais résultats luxembourgeois en ce qui concerne les indicateurs de qualité des systèmes d'enseignement européens et vu les résultats luxembourgeois aussi mauvais de l'étude PISA, notre pays devra faire des efforts substantiels voire gigantesques d'amélioration de l'efficacité de l'enseignement, nécessitant des moyens financiers conséquents, au niveau, surtout, de l'enseignement primaire et du cycle inférieur de l'E.S.T., le régime préparatoire compris, s'il veut atteindre les objectifs européens ou du moins s'en rapprocher le plus possible. Notre pays n'a pas seulement besoin d'une élite universitaire – formée de surcroît d'étrangers susceptibles de s'en aller à tout moment – mais surtout de travailleurs très qualifiés et compétents à tous les niveaux. Il y a donc lieu de relever le niveau général de compétence de la population par la création d'une Ecole plus performante et beaucoup moins socialement ségrégonniste.

Les véritables défis de l'Ecole luxembourgeoise sont ceux-là.

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur adjoint,
Léon DRUCKER

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

